

COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2010 – PROCES VERBAL VALIDE

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants		
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	E	F. DEBONNE	P	N. LETELLIER	P	M. MAZIRE
AUPPEGARD	Jacques DEPPEZ	E	D. LAPLACE	P	M. MORIN		H. CHAUSSAY
AUZOUVILLE S/Saane	Jacky GUERARD	P			C. TROPARDY		C. GRINDEL
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	P	D. CHEVALIER		C. BESNARD
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE	P	J.M. ADAM
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	P			L. CHAUVEL		A. LECAVELIER d E
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	P	G. VANESLSLANDE		A. LAVISSE
GONNETOT	Brigitte RINCE	E			D. FRANCOIS	P	V. VERNEYRE
GREUVILLE	Edouard L'HEUREUX	P			G. BLONDEL		C. CANU
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALLE	P	S. VASSEUR		P. JOURDAIN
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	E	R. RIDEL	P	G. LACHELIER
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	P			B. LEROY		V. GUERILLON
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	P			N. LEMOINE		M. MANTEAU
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P			B. VARIN		B. DAS
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P			F. HENNETIER		E. LHOMME
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	P	R. DESCHAMPT		D. LEDRAIT
LUNERAY	Martial HAUGUEL	P	G. AUGER	P	F. BONNANCY	P	N. LARDANS
OMONVILLE	René HAVARD	P			R. VERGNORY		A. TRIBALLEAU
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	P	J. VARRY	P	C. BENOIT		F. GRAVIER
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P	C. AUCLERT	P	J.F. GRENET		H. DANIEL
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	P			N. ROCHETTE		D. ROBIN
ROYVILLE	Didier FERON	E			C. CLET	P	A. NOEL
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P			J.M. RENARD		F. LEVASSEUR
SAINTE DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P			M. DEVERRE		J. LEFEBVRE
SAINTE MARDS	Jacques FERRAND	P			M. BOUQUET		G. LAVENAIRE
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P			P. GOSSE		F. LIMARE
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P			J. HALBOURG		P. DUFILS
SASSETOT le MALGARDÉ	Jacques GUEROULT	P			E. LUCE		D. EVRARD
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	E	P. WALLER	P	A. ADAM		J.M. BRYEUX
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P			E. LEFORESTIER		J. THIFAGNE
VÉNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	E			J.P. NOBLESSE		L. BOUDIN

P = Présent E = Excusé

Date de convocation : 31 mars 2010

Nombre de délégués : - en exercice : 45 - présents : 42 - votants : 42

Pouvoir et excusés

Mesdames LEBOURG, AVENEL et RINCÉ et Messieurs COQUATRIX, FÉRON sont excusés et remplacés par leur suppléant.

Monsieur le Président souhaite un prompt rétablissement à Madame LEBOURG.

Secrétaire de Séance

Monsieur PADÉ est nommé secrétaire de Séance.

Rajouts à l'ordre du jour :

A l'unanimité, le Conseil décide d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Appel d'Offres : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux hôtels d'entreprises de 500 m² identiques constitués de deux cellules modulables de 250 m² chacune.
- Logement - Pass Foncier : subventions aux primo accédants
- Environnement : Avenants au marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles
- Aménagement de l'espace - Rivière Vienne : dépense d'investissement

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 25 mars 2010

A l'unanimité, le Conseil valide le procès verbal de la réunion de Conseil du 25 mars 2010.

COMMUNICATION : MONSIEUR BLOC

Rencontre des Présidents d'Unions commerciales

L'action de la Communauté de communes au plan économique se concentre sur l'immobilier d'entreprise (extension des zones d'activités de Bacqueville en Caux et Luneray et projet de deux hôtels d'entreprises). Néanmoins, l'Action économique ne se limite pas aux industries et entreprises. Bien que la collectivité n'a pas compétence, les commerces et services représentent (au 31 décembre 2007) 488 établissements et près de 1 849 emplois contribuant activement à l'économie et au dynamisme du territoire.

C'est pourquoi, Messieurs BLOC et FAUVEL ont souhaité rencontrer les Présidents des trois Unions commerciales pour faire le point sur les actions mises en place sur le territoire et étudier ensemble comment la Communauté de communes peut engager une action avec les commerces et services.

Les initiatives mises en place sont principalement les suivantes :

- Une Opération Collective pour la Modernisation (OCM) de l'artisanat et du commerce : soutien à certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement
- Le soutien au dernier commerce multiservice : soutien à certaines dépenses d'investissement
- La carte Privilèges : carte de fidélité donnant droit à des réductions dans différents commerces

Cette réunion a mis en évidence un véritable mille feuilles : des actions mises en place par divers acteurs (ayant des missions différentes) à divers échelons géographiques.

Suite à celle-ci, des propositions ont été formulées :

- définition d'un interlocuteur au sein de la Communauté de communes en charge du Commerce (uniquement), le commerce de proximité devant être soutenu et devant aussi s'organiser et se planifier dans l'espace et le temps à un échelon supra communal.
- organisation, par la Communauté de communes et les Unions commerciales avec le soutien des Chambres de Commerce et des Métiers en automne 2010, d'une journée de rencontres et d'échanges destinées aux commerçants et artisans du territoire comportant des ateliers animés par des spécialistes sur des thèmes d'actualité, un salon d'organismes de conseil et l'intervention d'un invité de qualité.

A l'unanimité, le Conseil décide de s'engager dans l'organisation de cet événement.

Pôles d'excellence rurale – deuxième appel à projets

La politique des pôles d'excellence rurale vise à soutenir des projets générateurs d'activité économique et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales.

Le projet présenté doit accroître la capacité économique des territoires ruraux et répondre aux besoins de la population dans le domaine des services publics en fonction des évolutions des territoires.

La date limite de remise des dossiers étant le 20 août 2010, le délai est jugé trop court pour mener convenablement ce type de projet.

US Gueures – Demande de subvention

L'Union Sportive de Gueures, qui compte une centaine de licenciés, a adressé une demande de subvention de 500 € pour financer une paire de buts amovibles afin de faciliter l'organisation des entraînements et des tournois.

A l'unanimité, le Conseil décide que cette demande sera étudiée lors du prochain appel à projets en 2011, comme les autres demandes de subvention des associations du territoire.

FONCTIONNEMENT DE LA CCSV : MONSIEUR BLOC

Personnel de la Communauté de communes : organigramme

Cf. Document sur table lors du Conseil.

Embauche à mi-temps d'une secrétaire pour assurer des remplacements dans les Communes

Pour faire face au problème de remplacement des secrétaires de Mairies pendant les congés annuels ou un arrêt maladie, le Conseil communautaire a décidé, le 25 mars dernier, d'embaucher une secrétaire pendant une durée hebdomadaire de 17.5/35^{ème}.

Ses missions seront les suivantes par ordre de priorité :

- effectuer des remplacements temporaires dans les Mairies pour répondre aux besoins urgents (durée minimum hebdomadaire : 1 journée pendant une durée maximum de 2 mois),
- apporter une aide ponctuelle (durée maximum : 2 mois) pour faire face à un surcroît de travail
- gérer des dossiers de la Communauté de communes, tels que les marchés publics et diagnostic de territoire...

Lors de chaque mise à disposition de personnel, une convention sera signée entre la Communauté de communes et la Commune bénéficiant de ce service. Elle prévoira la durée de la mise à disposition ainsi que le coût.

A l'unanimité, le Conseil décide de

- préciser les conditions de ce recrutement :

- La durée du contrat est de 6 mois

- La durée hebdomadaire de travail est de - 17.5/35^{ème} si le candidat retenu n'est pas éligible au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). La Collectivité aura recours a un contrat saisonnier de droit public

- 23/35^{ème} si le candidat retenu est éligible au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

- autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement et à signer tous documents

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Hôtels d'entreprises - Marché de maîtrise d'œuvre

La Commission d'Appel d'Offres a étudié, le 1^{er} mars dernier, les plis du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux hôtels d'entreprises de 500 m² identiques constitués de deux cellules modulables de 250 m² chacune.

Après analyse détaillée des offres, il était nécessaire que la Commission d'Appel d'Offres se réunisse de nouveau. Cette dernière, réunie le 12 avril, propose au Conseil de retenir l'offre de l'entreprise ARTELINEA, son taux de rémunération étant de 7.75 %, jugée comme l'offre la mieux-disante. L'estimatif s'élève à 97 914.74 € HT.

A l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise ARTELINEA, son taux de rémunération étant de 7.75 %, jugée comme l'offre la mieux-disante. L'estimatif s'élève à 97 914.74 € HT.

LOGEMENT ET CADRE DE VIE : MONSIEUR HAVARD

Pass Foncier : subventions aux primo accédants

A l'unanimité, le Conseil décide de valider les dossiers suivants :

MR et MME BUREL Fabrice, 1 enfant à charge

Demeurant : Rue de l'Épine Résidence les Magnolias C2 76119 VARENCEVILLE SUR MER

Projet de construction : lot 18 LE DOMAINE DU PANORAMA 76860 LONGUEIL

Subvention : 3 000 €

MR et MME FERET Emmanuel, 2 enfants à charge

Demeurant : Ferme des Hospices Immeuble Jeanne d'Arc 16 - 3 rue Paul Simon 76200 DIEPPE

Projet de construction : lot 6 LE DOMAINE DU PANORAMA 76860 LONGUEIL

Subvention : 4 000 €

ENVIRONNEMENT : MONSIEUR HAUGUEL

Avenants au marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles

Le 25 mars dernier, le Conseil a décidé d'annuler les avenants suivants au marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles, le montant étant jugé trop élevé :

- collecte des commerçants de Luneray le vendredi : 1 196 € HT/mois soit 14 352 € HT / an

- collecte du marché de Luneray le dimanche : 905 € HT / mois soit 10 860 € HT / an

- collecte des commerçants de Bacqueville en Caux : 186 € HT / mois soit 2 232 € HT / an

TOTAL : 27 444 € / an

Après avoir rencontré la société, le montant de ces avenants est porté à 22 000 € HT /an, soit 33 000 € HT du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2010.

Le montant de cet avenant représentant 9.5% du coût annuel pour la Communauté de communes Saône et Vienne (346 566.32 € HT), l'avis de la Commission d'Appel d'Offres est exigé.

Cette dernière, réunie le 12 avril, a formulé l'avis favorable et propose au Conseil de le valider.

A l'unanimité, le Conseil décide de valider cet avenant au marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles d'un montant de 33 000 € HT représentant 9.5 % du marché.

TOURISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE : MONSIEUR FAUVEL

Construction de l'office de tourisme : marché de travaux

A l'unanimité, le Conseil décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à lancer le marché de travaux pour la construction de l'office de tourisme et à retenir l'offre la mieux disante.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents

Pour éviter tout vice de forme, il est également décidé de faire constater par huissier l'affichage (sur place et en Mairie) du permis de construire du bâtiment.

Rivière Vienne : dépense d'investissement

La facture n°00044533701 de location de tracto benne d'un montant de 2 842 € HT, soit 3 399.03 € TTC, dépend directement du chantier de talutage de berge et d'arasement de Merlon localisé à Saint Mards.

A l'unanimité, le Conseil décide de mandater cette dépense à la section d'investissement au compte 2128-0024.

FINANCES : MONSIEUR HAVARD

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LUNERAY : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de Monsieur PADÉ.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur HAVARD, Vice-Président en charge des Finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opération de l'exercice	104 835.25	104 835.25	104 834.89	0.36		
TOTAUX	0.00	0.00	104 834.53		104 834.53	
Résultats de clôture	0.00	0.00	104 834.53		104 834.53	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00	104 834.53		104 834.53	

2° Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE BACQUEVILLE EN CAUX : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de Monsieur PADÉ.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur HAVARD, Vice-Président en charge des Finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opération de l'exercice	167 681.57	167 681.57	162 671.57	5 010.00		
TOTAUX	0.00	0.00	157 661.57		157 661.57	
Résultats de clôture	0.00	0.00	157 661.57		157 661.57	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00	157 661.57		157 661.57	

2° Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**Présentation de la réforme**

Cf. Document sur table lors de la réunion de Conseil.

Vote du taux relais

Cette réforme n'a aucune incidence pour les Communes de la Communauté de communes Saône et Vienne étant au régime de la TPU.

En 2009, la Communauté de communes percevait la TPU.

En 2011, elle percevra

- la Taxe d'Habitation (TH) du Département
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- la Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) déduite du montant des dotations
- la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) de la Région et du Département
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

En 2010, année de transition,

- les entreprises ne sont plus soumises à la Taxe Professionnelle, mais à la CTE (CVAE + CFE)
- les EPCI (et/ou Communes) - perçoivent une compensation relais s'élevant à 1 571 074 € pour la Communauté de communes Saône et Vienne (avant prélèvement FD et FNTP et écrêtement)
 - votent un taux relais, lien entre la « TP 2010 » et la future CFE 2011 qui sert
 - au calcul de la CFE 2010 payée par les entreprises
 - de référence pour le taux de CFE 2011

La Communauté de communes Saône et Vienne a la possibilité de maintenir son taux à 7.99% ou de le faire progresser à 8.39%.

Le Conseil décide, à la majorité avec 4 voix contre, de voter le taux relais à 8.39%.

Monsieur le Président précise que la Communauté de communes devra, avant le 30 septembre prochain, fixer le montant de base (entre 200 et 2 000 €) à partir duquel la cotisation minimum de CFE est établie. Le nombre d'entreprises susceptibles d'être concernées ne sera connu qu'à partir du mois de juin.

QUESTIONS DIVERSES : MONSIEUR BLOC

Prochain Conseil : le 1^{er} juillet 2010 à Quiberville sur Mer en présence de Monsieur GAUZES, Député européen
Réunion de Bureau le 21 juin 2010